

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 V. 149 Vœu relatif à un accès à une connexion Internet de qualité dans les résidences et clubs séniors du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Considérant que l'accès aux nouvelles technologies doit être égal pour tous ;

Considérant qu'aujourd'hui un accès de qualité à Internet est un outil indispensable de communication à tous les âges de la vie ;

Considérant qu'avec la crise sanitaire, Internet est parfois le seul moyen, notamment pour les personnes les plus âgées, de se relier aux autres, aux familles ou aux proches ;

Considérant que les espaces partagés des résidences seniors et des clubs seniors du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) n'ont pas tous une connexion Internet performante ;

Considérant qu'Internet ne doit pourtant pas être accessible que dans les espaces privés de ces structures ;

Considérant le rôle essentiel des acteurs associatifs de l'inclusion numérique qui favorisent la solidarité entre les générations et organisent des sessions de formations aux outils numériques à destination des séniors ;

Considérant le soutien de la Ville de Paris et de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris à ces acteurs, ainsi que la structuration et l'animation des réseaux d'inclusion numérique par les directions sociales de territoire (DASES) ;

Considérant le plan de déploiement du Wi-Fi dans les établissements du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris qui prévoit l'installation du Wi-Fi dans les espaces partagés des résidences et des clubs dans le courant de l'année 2022 ;

Considérant qu'il est difficile pour les acteurs de l'inclusion numérique de former les seniors aux nouvelles technologies sans accès à un réseau wifi ou une connexion Internet performants dans les espaces communs de ces structures ;

Considérant que personne ne doit être oublié dans la lutte contre la fracture numérique et certainement pas nos aînés ;

Considérant l'objectif fixé de la Mairie de Paris de faire de notre ville « une capitale européenne et mondiale de l'économie numérique » ;

Considérant l'adoption de ce vœu à l'unanimité lors du Conseil du 16^{ème} Arrondissement du 29 mars 2021.

Sur proposition de Francis SZPINER, Véronique BUCAILLE, les élus de la majorité du 16^{ème} arrondissement et les élus du groupe Changer Paris, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris s'engage à installer tout type de dispositif temporaire (routeur, box internet...), afin de répondre aux besoins d'accès et d'utilisation identifiés dans les espaces collectifs des clubs ou résidences, sans attendre le déploiement du Wi-Fi dans ces établissements prévu au plus tard au 3^{ème} trimestre 2022.